



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2014

du Département des finances et des relations extérieures

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) 2014 au Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

L'année 2014 est marquée au plan politique par la future réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III). Le chef du département Pascal Broulis, accompagné du Président du Conseil d'Etat Pierre-Yves Maillard, présente le 4 avril la "Feuille de route" du Gouvernement vaudois qui anticipe la disparition programmée des statuts spéciaux cantonaux. Ce document s'inscrit d'une part dans l'objectif du Conseil fédéral de compétitivité et de meilleure acceptabilité internationale de notre système d'imposition. Il offre d'autre part une prévisibilité aux entreprises dont les incertitudes se sont accrues avec l'acceptation en février de l'initiative "contre l'immigration de masse".

Concrètement, la "Feuille de route" prévoit de ramener progressivement le taux ordinaire d'imposition des bénéficiaires de 22,3% en 2014 au taux unique de 13,79% à l'horizon 2020. Dans un souci d'équilibre, cette baisse s'accompagnera de mesures en faveur des ménages dans les domaines des allocations familiales, de l'accueil de jour des enfants, des subsides à l'assurance-maladie et de la prise en compte de la valeur locative. Des négociations sont ouvertes avec les milieux économiques et les communes qui partageront avec le canton l'effort sur le taux. Une participation significative de la Confédération au coût de la réforme, estimé à 390 millions par année, est attendue par ailleurs. Cet important chantier se poursuivra en 2015.

Ménage courant et investissements

Le chef du Département rend publics le même 4 avril les comptes 2013 de l'Etat, qui se soldent par un excédent de 8 millions. Le bouclage de l'exercice intègre plusieurs financements anticipés pour un total de 106 millions notamment en faveur des communes, ainsi qu'une nouvelle tranche de 735 millions pour la recapitalisation de la Caisse de pensions du canton. La dette nette est réduite une fois encore de 310 millions pour atteindre un nouveau seuil de 475 millions au 1er janvier 2014, contre 8,65 milliards neuf ans plus tôt. La bonne santé des finances vaudoises est soulignée par l'agence Standard & Poor's qui confirme à deux reprises durant l'année la note "AAA" du canton, maintenant celui-ci au premier rang des débiteurs du pays aux côtés de la Confédération et des cantons d'Argovie, Schwytz et Zurich.

Du côté des investissements, la part nette de l'Etat aux comptes 2013 atteint 241 millions, soit 80 millions de moins que prévu au budget et 17 millions de moins qu'en 2012. Inquiet du retard pris dans la mise en oeuvre de différents projets, Pascal Broulis annonce l'introduction dans les services au printemps 2014 d'un système de pilotage des investissements supérieurs à 25 millions. Ce dispositif qui favorise la remontée des informations et la redéfinition des priorités concerne ainsi 36 objets en cours, qui représenteront à eux seuls environ 60% du budget d'investissement dans les quatre ans.

Vaud sur la scène fédérale

En 2014, l'Office des affaires extérieures (OAE), poursuit ses activités afin de défendre les intérêts du canton de Vaud auprès de la Confédération, des cantons et de ses voisins européens et de favoriser son rayonnement. Deux thèmes l'occupent principalement : la mise en oeuvre de l'initiative "contre l'immigration de masse" et la réforme de la fiscalité des entreprises. De nombreux autres dossiers comportant des enjeux majeurs pour le canton et la région lémanique font l'objet de démarches à l'échelle fédérale : mobilité ferroviaire, routière, projets d'agglomération, primes d'assurance maladie, double spécialisation des médecins, curatelles ou encore péréquation financière fédérale et intercantonale.

L'OAE contribue en outre à promouvoir les objets à fort rayonnement pour le canton, comme le Pôle muséal ou les Jeux Olympiques de la jeunesse. Plusieurs délégations suisses et étrangères sont accueillies durant l'année pour des visites de travail ou le développement d'échanges et de collaborations. A l'échelle transfrontalière, le canton par l'entremise de son Office joue un rôle déterminant en pilotant le programme Interreg pour le bassin lémanique et en participant au Conseil du Léman ou à la conférence Transjurassienne. Enfin, Vaud poursuit le développement de ses collaborations bilatérales avec les cantons voisins et plus particulièrement avec Genève dans le cadre de la Métropole lémanique.

Système d'information financier

A l'instar des dernières années, les ressources internes du Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) sont essentiellement consacrées en 2014 aux besoins du nouveau système d'information financier SIF - SAP. Conduit en partenariat avec la Direction des systèmes d'information du DIRH, ce vaste projet de remplacement de l'application comptable Procofiév impacte l'ensemble des services de l'Etat. Le nouveau progiciel est mis en fonction le 1er janvier, et toutes les fonctionnalités prévues sont mises en exploitation dans les premiers mois. Aucun dysfonctionnement majeur n'est détecté auprès des quelque 600 utilisateurs.

Le SAGEFI propose un accompagnement tout au long de l'année à l'attention du personnel concerné au sein des départements, alors que le Centre de compétences SAP s'efforce de résoudre les questions techniques. En novembre, les instructions en vue des comptes 2014, sensiblement remaniées par rapport à l'ancien système, sont transmises aux responsables financiers de l'Etat qui assureront le premier bouclage annuel sur le nouveau logiciel.

Immeubles et constructions

Nouvelle année de tous les superlatifs pour le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL), qui gère en 2014 plus de 40 projets de bâtiments en phase de planification, d'études ou de travaux pour un montant total de 1,67 milliard, ce qui

en fait l'un des trois plus gros services constructeurs du pays. Figurent parmi les réalisations inaugurées cette année les transformations du Centre laboratoire d'Epalinges et du Centre Blécherette de la Polcant, les agrandissements de La Colonie d'Orbe et du Centre d'enseignement professionnel de Nyon, l'assainissement du Gymnase du Nord vaudois, les rénovations de la HEP et du bâtiment de César-Roux à Lausanne ou encore la construction de cinq centres d'entretien des routes.

Jusqu'ici, 38 collaboratrices et collaborateurs du service prenaient en charge la totalité des projets immobiliers. Pour répondre aux besoins fortement croissants de l'Etat propriétaire, le Gouvernement alloue au SIPaL un renfort de 12 postes nouveaux. Dans le cadre de sa stratégie immobilière en outre, l'Etat propriétaire des locaux qu'il occupe acquiert à l'automne de la Ville de Lausanne le Palais de justice de Montbenon et le bâtiment administratif de la Riponne 10 pour un montant de 64 millions.

Direction générale de la fiscalité

En juillet 2014, le Conseil d'Etat dote l'Administration cantonale des impôts d'une Direction générale de la fiscalité (DGF) afin d'offrir une meilleure lisibilité des missions confiées. Il décide en outre d'intégrer à cette nouvelle direction le Registre foncier, rattaché jusque là au Secrétariat général, estimant que les deux entités sont étroitement partenaires et que les synergies se renforcent fortement avec les développements informatiques et la cyberadministration.

Chef du fisc vaudois depuis 11 années, Philippe Maillard annonce à l'été son départ à la retraite pour le 31 janvier 2015. Le Conseil d'Etat désigne en décembre Marinette Kellenberger, alors cheffe du Contrôle cantonal des finances, en qualité de directrice générale de la fiscalité dès le 1er février. Avec cette nomination, une femme accède pour la première fois à la tête de l'une des plus importantes entités du canton, qui regroupe plus de 900 personnes.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Secrétariat général (SG-DFIRE)

Groupes de prestations

702.1 Etat-major

702.1 Etat-major

Appui au Chef de département et aux services dans la gestion des affaires départementales, dans les activités de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département.
- Appui au Chef de département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Conception, organisation et mise en oeuvre de la communication du département.
- Lien départemental avec le Grand Conseil.
- Lien départemental avec la Cour des comptes.
- Analyses économiques, politiques et juridiques.
- Appui en gestion RH et en matière de politique du personnel.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD + réponses aux interventions parlementaires.
- Lien avec les commissions permanentes du Grand Conseil.
- Salines Suisses SA – lien avec le représentant de l'Etat au Conseil d'administration et avec les signataires de la convention d'actionnaires.
- Participation aux séances du COPIL Infofisc (ACI).
- Présidence du groupe "Parc immobilier" pour les investissements annuels.
- Participation au jury pour la construction des logements pour étudiants "La PALA"
- Secrétariat, agenda, déplacements.
- Comptes et budget du service (OAE, StatVD, SG) - SP 051.
- Appui juridique au Registre Foncier.
- Support informatique, logistique et économat.
- Coordination avec le Registre Foncier, l'Office des affaires extérieures et StatVD.
- Réponses à diverses consultations cantonales et fédérales.
- Application des lois sur les subventions (LSubv) et sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales (LPECPM).
- Inventaires sur les Subventions et Participations.
- Membre de la Commission de péréquation entre le Canton et les communes (COPAR).
- Secrétariat de l'Organe de prospective et gestion des séances.
- Appui général aux Conférences des directeurs des cantons (latine et suisse).
- Suivi et appui au CDFIRE dans le cadre des débats parlementaires relatifs à la CdC.
- GT Assurances de l'Etat de Vaud.
- Rédactions diverses pour le chef du département.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services du DFIRE.
- Autres services cantonaux.
- Divers organismes para-étatiques.

702.2 Ressources humaines

Gestion des Ressources humaines du département - fonction transversale.

Descriptif

- Appui et conseil aux services en matière de respect des normes légales, suivi administratif, recrutement, formation, mobilité, gestion du temps de travail et de l'absentéisme, développement des compétences cadres, entretiens d'appréciation, relations de travail et démarches de réorganisation.
- Gestion et suivi des effectifs du département.
- Coordination de l'ensemble des prestations RH délivrées par le SPEV.
- Développement de la fonction RH départementale.
- Appui et coordination des correspondants RH.
- Appui RH aux magistrats et aux collaborateurs de la Cour des comptes.
- Appui à la fonction de responsable des apprenti(e)s du Département.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

1. Chef du département.
2. Chefs de service, cadres, collaborateurs, apprentis et stagiaires du DFIRE.
3. Candidats et partenaires externes.
4. CEP.

702.3 Activités spécifiques

Activités spécifiques.

Descriptif

- Liquidation des successions dévolues à l'Etat.
- Gestion du droit à la pension des anciens CE et Juges cantonaux.
- Participations
 - Mise en oeuvre de la réglementation. Informations juridiques et conseils aux services de l'ACV concernés. Contrôle des dossiers soumis au Conseil d'Etat. Traitement de problématiques transversales en lien avec ce domaine.
 - Suivi des participations financières et personnelles rattachées au DFIRE et contrôle du respect de la réglementation en la matière.
 - Suivi des participations financières à Palexpo SA et Salines Suisses SA.
- Subventions
 - Contrôle des dossiers soumis au Conseil d'Etat.
 - Etablissement, actualisation et développement de l'inventaire annuel des subventions.
 - Traitement de problématiques transversales en lien avec ce domaine.
- Suivi du projet "Nouveau musée cantonal des Beaux-Arts - Pôle muséal et culturel" (OAE).
- **Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL) :**
 - Examen des adjudications par le SG
 - Examen des dossiers sous l'angle juridique
 - Réorganisation du support, notamment juridique, au sein du SG en faveur de ce service.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administration cantonale vaudoise.
- Etablissements de droit public.
- Communes.
- Particuliers.
- Entreprises.
- Anc. CE/juges cantonaux.

Mutations dans le personnel

- Janvier : arrivée de Mme Sabrina Italiano, secrétaire d'unité
- Mai : départs de Mmes Mélanie Desmeules, secrétaire générale adjointe et Géraldine Theumann, juriste
- Juillet : arrivée de M. Laurent Mollard, juriste et transfert de M. Adthe Pillana au SAGEFI pour réaliser sa 2e année d'apprentissage (formation tournante)
- Août : arrivée de Mme Catarina Pinto, apprentie de 1ère année
- Novembre : départ de Mme Marie-José Lavanchy, juriste
- Décembre : départ de Mme Sabrina Italiano, secrétaire d'unité

Evénement marquant

Le Registre foncier a rejoint en août la Direction générale de la fiscalité (DGF) nouvellement créée, incluant l'Administration cantonale des impôts.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Secrétariat général (SG-DFIRE)
Sources d'informations complémentaires

Sources d'information complémentaires

Sur le site Internet de l'Etat de Vaud : www.vd.ch.

302.7 Relations extérieures

Pour le compte du Conseil d'Etat et en concertation avec les départements de l'ACV, assurer la mise en œuvre, la coordination, le suivi et le développement de la politique extérieure du Canton de Vaud aux niveaux intercantonal, fédéral, transfrontalier, européen et international.

Descriptif

- Appuyer le Conseil d'Etat et son administration dans la définition et la conduite de la politique extérieure du Canton de Vaud.
- Assurer la coordination des activités gouvernementales et départementales en matière d'affaires extérieures.
- Assurer le suivi et le développement des relations avec la Confédération et défendre les intérêts du Canton de Vaud à Berne.
- Assurer le suivi et le développement des relations et collaborations intercantionales, tant bilatérales que multilatérales, et participer à la promotion du fédéralisme coopératif.
- Assurer le suivi et le développement des relations Suisse-UE et des collaborations transfrontalières (notamment, gestion du programme Interreg France-Suisse).
- Assurer le suivi et le développement de la politique vaudoise à l'égard des organisations internationales (notamment en matière d'accueil d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales).
- Assurer le suivi et le développement de la Métropole lémanique.
- Appuyer le Conseil d'Etat et son administration dans leurs démarches permettant d'assurer le rayonnement du Canton.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat, Départements/Services de l'ACV, Groupe de coordination des affaires intercantionales,
- Grand Conseil : Commission thématique en charge des affaires extérieures,
- Autorités et administration fédérales, Députation VD aux Chambres fédérales(Conférence des Affaires fédérales), membres d'autres Députations cantonales
- CdC, CGSO, Fondation ch, Conférences des directeurs spécialisées, autres lobbyistes, réseau administratif des cantons de CH occidentale,
- Autorités et administrations des régions/départements français limitrophes, Conseil du Léman, ConférenceTransJurassienne, CRFG, ARE,
- ONU, OI, ONG, CAGI, FIPOI, DFAE, Canton de Genève.
- Médias.

En 2014, le Canton de Vaud, par son Office des affaires extérieures, a poursuivi ses activités afin de défendre ses intérêts auprès de la Confédération, des cantons et de ses voisins européens et de favoriser son rayonnement. Dans le cadre de ces activités, l'Office des affaires extérieures travaille étroitement avec les services administratifs des sept départements, en valorisant son réseau externe, et plus particulièrement avec la députation vaudoise aux Chambres fédérales.

Si de nombreux dossiers comportant des enjeux pour le canton de Vaud et la région lémanique étaient à l'agenda politique fédéral, deux thèmes majeurs ont occupé le devant de la scène : la mise en oeuvre de l'initiative "contre l'immigration de masse" et la réforme de la fiscalité des entreprises.

La mise en oeuvre de l'initiative "contre l'immigration de masse" a largement occupé les cantons et la Confédération ces derniers mois. Comment appliquer cette initiative sans priver l'économie de l'indispensable main-d'oeuvre étrangère, sans mettre en péril les accords bilatéraux et en évitant une lourde bureaucratie ? Pour proposer des réponses à ces questions, le Canton de Vaud a mis sur pied un groupe de travail interdépartemental. Il s'est engagé activement dans la recherche de solutions satisfaisantes et permettant de sauvegarder la voie bilatérale, qui a contribué à l'essor économique de la Suisse. Il s'est également engagé au renforcement des mesures d'accompagnement afin que l'immigration n'entraîne pas une détérioration des conditions sociales. Enfin, il a poursuivi ses démarches en vue d'optimiser l'employabilité des forces vives de ce pays. Le projet de message du Conseil fédéral sera envoyé en consultation au début 2015.

La fiscalité des entreprises est l'autre dossier majeur qui a et qui va largement occuper les cantons et la Confédération. La suppression des statuts particuliers pour les sociétés actives à l'international implique une modification fondamentale des pratiques fiscales. Les disparités structurelles entre les cantons rendent cette réforme relativement délicate. Pour le canton de Vaud, comme pour celui de Genève, seule une baisse du taux est de nature à conserver les entreprises et par conséquent les emplois ainsi que les retombées économiques et fiscales qui y sont liées. Afin de défendre ses intérêts, le Canton de Vaud a multiplié les prises de position et les contacts avec les autres cantons, notamment dans le cadre de la Conférence des directeurs des finances ou de la Conférence des gouvernements cantonaux. Dans le but d'augmenter le poids de ses revendications, le Canton de Vaud a entrepris des démarches concertées avec le Canton de Genève, notamment lors de la réponse à la consultation fédérale. Le message du Conseil fédéral est attendu pour le premier semestre 2015.

Parmi les autres dossiers de politique fédérale suivis par les services de l'administration vaudoise en collaboration avec l'Office des affaires extérieures, mentionnons, pour exemple, ceux relatifs à la mobilité ferroviaire et routière, aux projets d'agglomération, aux primes d'assurance maladie, à la double spécialisation des médecins, aux curatelles ou encore à la péréquation financière fédérale et intercantonale. L'Office des affaires extérieures a par ailleurs contribué au développement des dossiers contribuant au rayonnement cantonal, dont celui du Pôle muséal ou encore des Jeux Olympiques de la jeunesse. Plusieurs délégations suisses et étrangères ont été accueillies pour des visites de travail ou le développement d'échanges et de collaborations.

Le Canton de Vaud entend plus que jamais jouer un rôle actif dans le développement des relations avec l'Union européenne, qui se sont tendues suite au vote du 9 février, notamment dans les domaines de la recherche, de la formation et de l'éducation. A l'échelle transfrontalière, il joue un rôle déterminant en pilotant le programme Interreg pour le bassin lémanique et en participant activement au Conseil du Léman ou à la conférence Transjurassienne. Enfin, le Canton de Vaud a poursuivi le développement de ses collaborations bilatérales avec les cantons voisins, et plus particulièrement avec Genève dans le cadre de la Métropole lémanique.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Office des affaires extérieures (OAE)
Sources d'informations complémentaires

702.5 Office du registre foncier

Gestion du registre foncier.

Descriptif

7 offices décentralisés et un bureau détaché du registre foncier dirigés chacun par un conservateur :

- Garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité foncière (réquisitions, expropriations, remaniements parcellaires, mise à jour de l'état descriptif ensuite de mensuration numérique et numérisation).
- Estimation fiscale des immeubles.

Direction du registre foncier :

- Surveillance de la gestion des conservateurs (recours, information, coordination) et soutien informatique "métier".
- Instruction des dossiers d'expropriation pour le Chef du département et contrôle des dossiers de mutation ensuite d'expropriation.
- Secrétariat de la Commission foncière section II (autorisation de vente d'immeubles à des étrangers)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public.
- Notaires, ingénieurs géomètres.
- Communes et services de l'Etat.
- Professionnels de l'immobilier (Banques, gérances, fiduciaires principalement).

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Registre foncier (RF)
Événements marquants, évolutions significatives

Les 7 offices décentralisés et le bureau détaché de Château d'Oex, dirigés chacun par un conservateur, ont enregistré 47'663 réquisitions en 2014 (2009 : 50'611, 2010 : 53'436, 2011 : 55'141, 2012 : 50'173, 2013 : 49'053). Ils assurent la garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité du registre foncier.

Les cantons peuvent percevoir des émoluments pour les inscriptions au registre foncier (art 954 CC). En plus des émoluments, les registres fonciers perçoivent des droits de timbre gradués sur les titres hypothécaires, (les timbres de dimension ont été supprimés le 1er janvier 2007), pour le compte du Service d'analyse et de gestion financières. (PDF)

La Direction du registre foncier assure le secrétariat administratif de la Commission foncière, section II. Cette commission applique la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. Elle a traité 187 dossiers. 124 concernaient des logements de vacances, 30 des résidences principales, 6 des établissements stables et 27 divers. Les logements de vacances sont soumis à un contingent fédéral et 74 acquisitions ont été autorisées.

De plus, le Chef du département a statué sur 7 recours contre des décisions de conservateurs. Il a également autorisé 54 expropriations dont 7 à la Direction générale de la mobilité et des routes, 6 à la Direction générale de l'environnement, 33 aux communes et 8 qui relèvent directement de l'autorité fédérale (Routes nationales, OFT ou CFF).

Les données du registre foncier peuvent être consultées via Internet, gratuitement par les services de l'Etat et avec un abonnement pour certains utilisateurs (notaires, géomètres, communes, banques).

[Répartition des interrogations des immeubles via Internet pour l'année 2014. \(PDF\)](#)

L'année 2014 confirme un ralentissement global du marché immobilier. Si les volumes sont en légère diminution, les prix se maintiennent à un niveau relativement élevé.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Registre foncier (RF)
Projets particuliers et réalisation des objectifs 14

L'ensemble des postes de travail du registre foncier sont équipés depuis octobre 2014 de double-écran. Cet investissement permet de rentabiliser la dématérialisation des plans de cadastre (Ecadastre) ainsi que la future application de la réquisition électronique du notaire et la désignation fiscale (ReqDes), prévue courant mars 2015. Ces écrans améliorent également l'utilisation plus conviviale de l'application de gestion du registre foncier (Capitastra/Intercapi).

Désireux de regrouper les compétences de l'Administration cantonale des impôts (ACI) et du Registre foncier (RF), le Conseil d'Etat a pris la décision le 10 juillet 2013 de créer une Direction générale de la fiscalité dès le 1er août 2014 et de nommer l'actuel chef de service de l'ACI, Directeur général, et l'inspecteur du RF, Directeur du Registre foncier, à l'instar de ce qui s'est fait dans d'autres départements. Cette étroite collaboration de l'ACI et du RF traduit une communauté d'intérêts grandissante qui justifie maintenant de faire le pas d'un regroupement sur le plan structurel. La mise en oeuvre ressort de la responsabilité du Chef de l'ACI, en coordination avec le directeur du RF.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Registre foncier (RF)
Sources d'informations complémentaires

Site Internet du registre foncier (www.rf.vd.ch)

Site Internet de la Société suisse des conservateurs du registre foncier (www.registre-foncier.ch)

708.0 Administration

Gestion et administration du service

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, logistique, RH, informatique statistique et financier
- Gestion et coordination de la fédération statistique cantonale
- Plan statistique cantonal

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Chef du département
- Collaborateurs du service
- Services de l'ACV
- Services transversaux
- Secrétariats généraux

708.1 Collecte

Collecte de données à but statistique

Descriptif

- Définition des besoins en matière de données à but statistique
- Exploration de fichiers de données administratives
- Exécution d'enquêtes statistiques fédérales et cantonales
- Saisie des données
- Validation des données

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Grand Conseil
- Conseil d'Etat
- Services de l'ACV
- Confédération
- Communes
- Associations économiques, politiques et sociales
- Entreprises
- Médias
- Population

708.2 Production et analyse

Production et analyse de données statistiques

Descriptif

- Gestion de la Plate-forme d'information statistique de l'Etat (PISE)
- Production des statistiques périodiques
- Conduite de projets statistiques
- Mandats, expertises et conseils

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Grand Conseil
- Conseil d'Etat
- Services de l'ACV
- Confédération
- Autres cantons
- Organismes intercantonaux
- Communes
- Associations économiques, politiques et sociales
- Entreprises
- Médias
- Population

708.3 Diffusion

Diffusion de l'information statistique à l'aide de différents supports adaptés aux besoins des utilisateurs

Descriptif

- Annuaire statistique du canton de Vaud
- Atlas statistique du canton de Vaud sur internet
- Atlas statistique de la ville de Lausanne et de son agglomération sur internet
- Courrier statistique Numerus
- Courrier statistique Lausanne déchiffrée
- Flashs statistiques (communiqués de presse)
- Séries «Conjoncture vaudoise» en collaboration avec la Commission de conjoncture vaudoise
- Série «Communications statistiques Vaud»
- Série «Communications statistiques Lausanne»
- Chiffes clés de l'Espace lémanique
- Mémento «Vaud en chiffres»
- Mémento de la Métropole Lémanique
- Rapports à diffusion limitée
- Réponses à la carte
- Centre de documentation
- Calculateur de salaires en ligne
- Site internet «Statistique Vaud»
- Site internet «Statistique Lausanne»
- Site internet de l'Observatoire du logement
- Publications et site internet de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Grand Conseil
- Conseil d'Etat
- Services de l'ACV
- Confédération
- Communes
- Associations économiques, politiques et sociales
- Entreprises
- Médias
- Population

708.4 Statistique Lausanne

Réalisation sous mandat de la Municipalité de Lausanne de toutes les prestations statistiques de la Ville de Lausanne

Descriptif

- Productions périodiques
- Etudes et analyses
- Publications
- Site internet
- Atlas statistique
- Réponse à la carte
- Conseil, méthodologie

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Municipalité de Lausanne
- Lausanne Région
- Administration communale lausannoise
- Confédération
- Associations économiques, politiques et sociales
- Entreprises
- Médias
- Population

Le plan statistique cantonal recense, dans un document unique, les activités statistiques de l'Etat connues au moment de son élaboration, soit en automne de chaque année. Il «comprend une fiche descriptive par projet statistique consommant des ressources durant la période couverte par le plan, l'inventaire des productions périodiques, la liste des intentions et des dossiers à suivre. Il identifie les partenaires concernés (services) et leur rôle respectif dans la conduite des projets, les ressources humaines et financières engagées ainsi que le calendrier des projets» (art. 17 RLstat du 7 février 2000). Le plan statistique est soumis à l'approbation du Conseil d'Etat. A noter que les prestations statistiques de Statistique Vaud à l'usage d'autres cantons et de la Ville de Lausanne ne font pas partie du plan statistique cantonal.

Le plan 2014 compte 123 productions périodiques et 44 projets. Globalement, les ressources qui ont été engagées en 2014 dans l'ensemble de l'administration cantonale pour la réalisation des productions périodiques s'élèvent à 256 mois/homme, celles pour les projets atteignant 106 mois/homme. En cours d'année, certains des projets inscrits au plan statistique 2014 ont été ralentis sans pour autant perturber la bonne marche de Statistique Vaud; d'autres sont apparus et ont été entrepris en fonction des nécessités et des priorités qui s'imposaient.

Cinq axes principaux de travail peuvent être mis en exergue à partir du plan statistique 2014. Ce sont : le développement de l'information statistique sur une base administrative, le développement de l'information statistique sur la base d'enquêtes, la diffusion publique de l'information statistique, la statistique en tant qu'outil d'aide à la décision pour les autorités ainsi que pour l'administration et enfin le partenariat avec l'extérieur du canton. Parmi ceux-ci, on peut mettre en évidence les éléments suivants :

Développement de l'information statistique sur une base administrative

Plusieurs projets réalisés en 2014 ressortissent à cette problématique; parmi ceux-ci, on peut citer :

- La révision de toute la production annuelle des statistiques de la population qui a continué en 2014 dans le cadre du Recensement fédéral de la population et de l'utilisation du dénombrement de la population vaudoise basée sur le Registre des personnes.
- La constitution d'une base de données permettant de décrire l'ensemble des revenus des résidents vaudois implique la mise en commun de données issues de plusieurs applications métiers (fisc, RI, PC-AVS, AI, etc.).
- Les exigences de l'OFS en matière de statistique de la construction font que les cantons doivent produire, dès 2011, une statistique trimestrielle de la construction (investissements et logements). La réalisation de cette statistique se fait sur la base d'une application qui recourt aux informations de la CAMAC et à celles du Registre cantonal des bâtiments. Cette application, développée dès fin 2010, consolidée en 2012 a continué son évolution en 2014.
- Toujours dans le domaine de la construction, une exploitation du Registre des bâtiments est réalisée dans le but de créer de nouvelles séries statistiques sur le parc de bâtiments et de logements.
- Une révision de la statistique des véhicules est en cours. Cette statistique se fonde sur des données extraites des applications administratives du SAN. Ce projet a été complètement réalisé en 2014.

Partenariat avec l'extérieur du canton

En 2014, dans le cadre de la collaboration intercantonale et transfrontalière et sous les auspices de la Conférence TransJurassienne, Statistique Vaud, en collaboration avec les statisticiens neuchâtelois, jurassiens, jurassiens bernois et l'INSEE Franche-Comté, a poursuivi ses travaux dans le cadre de l'Observatoire statistique de l'Arc jurassien (OSTAJ). Plusieurs fiches thématiques sont parues et sont disponibles sur le site de l'OSTAJ.

Statistique Vaud poursuit également la production de perspectives démographiques pour les cantons de Genève et de Neuchâtel ainsi que pour la Ville de Lausanne.

Le suivi statistique du projet de Métropole Lémanique s'effectue en collaboration étroite entre Statistique Vaud et l'Office de statistique du canton de Genève en partenariat avec les Offices des affaires extérieures des cantons respectifs.

Partenariat avec l'extérieur du canton

En 2014, dans le cadre de la collaboration intercantonale et transfrontalière et sous les auspices de la Conférence TransJurassienne, Statistique Vaud, en collaboration avec les statisticiens neuchâtelois, jurassiens, jurassiens bernois et l'INSEE Franche-Comté, a poursuivi ses travaux dans le cadre de l'Observatoire statistique de l'Arc jurassien (OSTAJ). Plusieurs fiches thématiques sont parues et sont disponibles sur le site de l'OSTAJ.

Statistique Vaud poursuit également la production de perspectives démographiques pour les cantons de Genève et de Neuchâtel ainsi que pour la Ville de Lausanne.

Le suivi statistique du projet de Métropole Lémanique s'effectue en collaboration étroite entre Statistique Vaud et l'Office de statistique du canton de Genève en partenariat avec les Offices des affaires extérieures des cantons respectifs.

Le développement de l'information statistique se fait, en continu, au travers de collectes d'informations, de synthèses, d'analyses, de mises à disposition d'informations statistiques sous des formes variées et adaptées aux besoins des utilisateurs. Pour cela, Statistique Vaud s'appuie sur les enquêtes existantes, qu'elles soient cantonales ou fédérales, mais aussi, chaque fois que cela est possible, sur les sources de données administratives.

Parmi les principaux projets, qui constituent des nouveautés, qui ont été réalisés en 2014, on peut citer, en plus des projets mentionnés au chapitre «Evénements marquants et évolutions significatives» :

- Finalisation du rapport sur les perspectives de ménages, de population active et de logements portant sur la période allant de 2010 à 2030
- Réalisation de deux Numerus hors-série portant, le premier, sur les emplois dans le canton et le second sur l'évolution de la population active
- Réalisation, en collaboration avec le BEFH, de la brochure traitant des chiffres de l'égalité
- Réalisation, en collaboration avec l'Office de statistique du canton de Genève, du mémento statistique de la Métropole lémanique
- Exploitation des données de la nouvelle statistique des entreprises (STATENT) pour le biais d'un Numerus hors série et de nouveaux tableaux dans l'annuaire statistique
- Consolidation des nouveaux tests conjoncturels dont les premières versions sont parues en 2013
- Enrichissement en continu du site internet de Statistique Vaud et Statistique Lausanne par de nouvelles données structurelles et conjoncturelles ainsi que différents rapports dont un portrait économique du canton mis à jour deux fois par année
- Réalisation d'un modèle révisé de prévision de chômage et pouvant s'appliquer au canton et à la ville de Lausanne
- Réalisation d'un modèle de prévision d'emplois
- Exploitation de données des Relevés structurels 2010 et 2011 et 2012
- Début des travaux sur la mise en place de l'enquête quinquennale sur les choix des élèves en fin de scolarité obligatoire
- Réalisation de différentes simulations portant sur l'évolution de la démographie du canton
- Refonte et harmonisation des indicateurs liés à l'accueil de jour des enfants
- Participation à la FAO hors série publiée en décembre.

Par ailleurs, Statistique Vaud est régulièrement associé aux travaux de nombreux groupes, principalement internes à l'administration, dans divers domaines : fiscalité, registres des personnes, registres des bâtiments et des logements, péréquations financières, planification dans l'enseignement postobligatoire, PIB vaudois, etc.

A signaler également la participation à des groupes intercantonaux, dont notamment : la Conférence des offices romands et tessinois de statistique (CORT) ainsi que la Conférence suisse de statistique (CORSTAT) dont le directeur de Statistique Vaud est vice-président.

Courrier statistique Numerus (6 numéros)

Numerus Hors-série :

- 2008-2011 : Dynamisme de l'emploi vaudois
- Dix ans d'évolution de la populations active vaudoise : la flexibilité gagne du terrain

Courrier Lausanne déchiffrée (2 numéros) :

- Les Lausannois plus nombreux et plus jeunes
- 2005-2012 : l'emploi progresse à Lausanne

Annuaire statistique du canton de Vaud 2014

Mémento statistique «Vaud en chiffres 2014»

Mémento statistique de la Métropole lémanique

Flashes trimestriels :

- Hôtellerie
- Emploi

Série Conjoncture vaudoise :

- Industrie
- Construction
- Hôtellerie-restauration
- Services
- Commerce de détail

Sites Internet

Statistique Vaud : www.stat.vd.ch

Statistique Lausanne : www.stat-lausanne.vd.ch

Atlas statistique du canton de Vaud : www.stat.vd.ch/cartostat

Atlas statistique de la ville de Lausanne : www.stat-lausanne.vd.ch/cartostatls

Calculateur de salaires en ligne : www.stat.vd.ch/salaires

Observatoire du logement : www.obs-logement.vd.ch

Statistique Lausanne : www.stat-lausanne.vd.ch

703.0 Automatisation des processus de travail

Descriptif

- Assujettissement automatisé à partir des mutations transmises électroniquement par les communes (CdH).
- Transmission des déclarations d'impôt des personnes physiques par Internet et enregistrement automatique des éléments dans l'outil de TAO.
- Saisie des déclarations d'impôt (par numérisation automatique - scannage - des déclarations établies sur support papier, avec ou sans code à barres bidimensionnel, ou par enregistrement manuel).
- Traitement des certificats de salaire des employeurs (conformément à l'article 179, alinéa 1, lettre d, LI - [voir directive](#), PDF)
- Taxation assistée par ordinateur des Personnes Physiques (règles de contrôles préalables - alertes - automatiques).
- Perception et taxation des personnes morales.
- Impôt source (changement important annoncé pour 2014).
- Communications intercantionales ([CH-Meldewesen](#))
- Centre d'appels téléphoniques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables (et leurs mandataires).
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- CAVS.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

703.1 Tenue du Registre fiscal

Tenue du Registre fiscal, UNIREG, (base de données regroupant l'ensemble des informations liées à l'identité du contribuable et de ses relations avec les bases de données du RF et du RC, voir d'autres fournisseurs d'informations).

Descriptif

Registre fiscal - UNIREG

(cf. art. 171 de la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux, LI - RSV 642.11)

- Gestion (tenue à jour et contrôle) automatique du registre fiscal des personnes physiques (individus, immeubles).
- Gestion (tenue à jour et contrôle) manuelle du registre fiscal des personnes morales (sociétés, immeubles).
- Gestion des assujettissements.

Registre cantonal des personnes - RCPers

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la LHR, ouverture réglementée du registre des individus aux autres services étatiques (RDCC).

- Loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes ([LHR](#), PDF)
- Loi vaudoise d'application de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes, du 2 février 2010 ([LVLHR](#))

Registre cantonal des entreprises

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la LIDE, gestion du projet de constitution d'un RCEntr.

- Loi fédérale du 18 juin 2010 sur le numéro d'identification des entreprises ([LIDE](#), PDF)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- RC.
- RF.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.
- Administration cantonale vaudoise.
- Services paraétatiques.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Administration cantonale des impôts (ACI)

Groupes de prestations

703.2 Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques

703.2 Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques

Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques.

Descriptif

Régulation du versement de l'impôt en 12 mensualités obligatoires (voire, dans une phase future et avec l'accord du contribuable, versement de l'impôt directement par l'employeur).

Actuellement, l'intégration facultative du paiement de l'impôt fédéral direct* aux acomptes de l'impôt cantonal (et communal si la commune a confié cette perception à l'Etat) concerne près de 240'000 contribuables.

* systématique pour les nouveaux contribuables (nouveaux arrivants, majeurs, permis C).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI.
- OID.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.
- Employeurs.

703.3 Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton)

Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton).

Création d'une déclaration d'impôt simplifiée destinée à ce type de contribuables (propriétaires d'immeubles privés seulement).

[DI HC PP](#)

Rappel : En vertu de la loi du 15 décembre 2000 sur la coordination et la simplification des procédures de taxation des impôts directs dans les rapports intercantonaux, la compétence de procéder à la taxation de l'impôt fédéral direct et des impôts directs cantonaux de la même période fiscale doit en principe échoir à un seul canton. La déclaration d'impôt du canton du domicile est également valable pour les autres cantons; ceux-ci sont en droit d'en demander une copie au contribuable, qui la joint à la formule du canton concerné. Lorsqu'il ressort de la déclaration d'impôt d'un contribuable ayant son domicile dans le canton qu'il est aussi assujéti à l'impôt dans un autre canton, l'autorité de taxation porte le contenu de sa déclaration et sa taxation à la connaissance des autorités fiscales de l'autre canton.

Descriptif

Taxation appliquée aux contribuables domiciliés dans un autre canton suisse mais propriétaires d'un immeuble dans le Canton de Vaud ou y exerce une activité lucrative indépendante.

L'échange d'informations (répartitions intercantionales) se fait par transfert de fichiers électroniques (application [CH-Meldewesen](#), via Sedex)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI VD et autres cantons.
- OID.
- Communes.
- Canton.

703.4 Taxation des Personnes Morales

703.4 Taxation des Personnes Morales

Taxation des Personnes Morales.

Descriptif

- Taxation des dossiers et notification (Associations et Fondations y compris).
- Contrôle de la taxation et redressements fiscaux.
- *Participation à un projet de la CSI relatif à l'échange de données permettant de simplifier et sécuriser la taxation des personnes morales*

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI.
- OID.
- OIPM.
- SCRIS.
- Mandataires.
- AVS.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Administration cantonale des impôts (ACI)
Evénements marquants, évolutions significatives

Rappelons tout d'abord quelle est la mission de l'ACI :

Percevoir les impôts en taxant les contribuables dans le cadre de la loi, de la jurisprudence, de la doctrine et de la politique dictée par le Conseil d'Etat, pour le compte du Canton, des communes et de la Confédération.

L'activité de taxation ordinaire des personnes physiques, quand bien même le nombre d'assujettis ne cesse d'augmenter (et de manière plus importante que précédemment), a pour la sixième année consécutive, dépassé l'objectif de 75% de dossiers taxés au 31 décembre (78.24% des contribuables figurant au rôle au 31 décembre 2013).

Chiffres illustrant l'activité de l'Administration cantonale des impôts en 2014

Domiciliés dans le canton au 31.12.2013 (+ 2.2 %)	414'061
Domiciliés hors du canton (+ 5.7 %)	17'662
Domiciliés hors de Suisse (+ 3.4 %)	12'196
Soumis à l'impôt d'après la dépense (- 5.4 %)	1'312
Contribuables PP figurant au rôle (+ 2.4 %)	445'231
Contribuables soumis à l'impôt à la source (+ 1.3 %)	85'624
Contribuables PM/APM au rôle (1 4.0 %)	32'383
Décisions d'exonérations (<i>pure utilité publique</i>)	236
Décisions d'exonérations temporaires (<i>entreprises nouvelles</i>)	13
Demandes satisfaites par le CAT	187'453
Demandes de modifications d'acomptes reçues en 2014	

- Produits des impôts : voir les comptes de l'Etat

Alors que les règles fixant l'assiette fiscale n'évoluaient que peu (rappel : la marge de manœuvre du canton est limitée par la LHID et l'absence d'inflation au sens de l'IPC n'engendre aucune adaptation des barèmes et déductions prévues explicitement par la loi), l'Administration cantonale des impôts a été impliquée dans les réflexions et analyses relatives à l'imposition des personnes morales (RIE III, statuts fiscaux spéciaux, etc.), dans le cadre des mesures dictées par l'étranger (UE, OCDE, etc.), menées par la Confédération (Leitorgan notamment), ainsi que le Conseil d'Etat ([positionnement du canton de Vaud](#)). De plus, l'[imposition d'après la dépense](#) a également nécessité des travaux spéciaux, notamment dans la perspective de la votation populaire fédérale du 30 novembre 2014 (voir [résultats](#) et [documentation](#)). D'autre part, une décision du Tribunal fédéral a également produit un effet important dans un monde particulier : celui des exploitants du sol (voir [communiqué de presse du 13 mars 2014](#)), gelant momentanément le traitement des quelques dossiers concernés.

Relations avec l'AFC (Confédération) et les administrations fiscales des autres cantons

Les résultats statistiques transmis chaque année à l'Administration fédérale des contributions servent notamment à la définition de la capacité économique du canton dans le cadre de la RPT. Ces données concernent :

- les revenus (IFD) des personnes physiques,
- les revenus des étrangers soumis à l'impôt à la source, ainsi que des frontaliers,
- les bénéficiaires (IFD, résultats bruts) des personnes morales,
- les fortunes imposables des personnes physiques, et,
- les répartitions intercantionales de l'impôt fédéral direct.

Le projet de la CSI (Conférence suisse des impôts) "ELM-QST" est dorénavant en production. Alors que tous les cantons suisses ont harmonisés les types de barèmes utilisables (cf [ODFF du 25.02.2013](#)). La mensualisation de l'impôt à la source est permise par le concept développé qui simplifie le travail des employeurs et celui des administrations, grâce surtout aux fonctionnalités définies par [SWISSDEC](#) pour les logiciels de traitement des salaires dont le nombre s'accroît régulièrement :

- transmission des informations aux partenaires (ACI, OFS, SUVA, AVS, etc.) par une simple commande,
- calcul des impôts à la source en fonction du domicile du salarié,
- établissement et diffusion automatique des certificats de salaire aux administrations fiscales cantonales ayant prévu cette communication (BE, BL, BS, FR, JU, NE, SO, VD, VS).

Relations avec les autres tiers

Les développements informatiques permettant la gestion des mutations immobilières (partenariat avec les Notaires et le Registre Foncier) ont été mis en production, dans une première phase de validation du fonctionnement, par un nombre limité de notaires.

Le Registre cantonal des Personnes (RCPers), dont l'ACI est en charge, outre les interfaces avec d'autres applications informatiques (RDU, RELEV, , permet à plus de 7'000 collaborateurs de l'Etat et des communes d'accéder aux informations

générales (prévues par la LHR) de la population vaudoise. Chaque mois 250'000 consultations sont ainsi enregistrées.

La 10e réunion du Club des 100 s'est tenue le 3 septembre 2014, à l'ECAL, à Renens (voir [présentation de M. Broulis](#)).

Organisation du service

L'année a été marquée par deux décisions importantes pour l'avenir du service :

1. Le regroupement de l'Administration cantonale des impôts et du Registre foncier dans une nouvelle Direction générale de la fiscalité (voir [communiqué de presse](#));
2. L'annonce (voir [communiqué de presse](#)) du futur départ à la retraite (au 31 janvier 2015) du Chef de service - Philippe Maillard - et son remplacement par Mme Marinette Kellenberger, jusqu'alors Cheffe du Contrôle cantonal des finances (voir [communiqué de presse](#)).

D'autre part, les offices de Grandson et Lavaux-Oron ont été fermés à fin mars 2014 (voir [communiqué de presse](#)). Les dossiers des contribuables dépendant de Grandson ont été transférés à Yverdon-les-Bains, alors que ceux de Cully ont été répartis entre les offices de Vevey et de Lausanne (pour les communes de Belmont-sur-Lausanne, Paudex et Pully).

L'Inspection fiscale a été transférée de Lausanne (Rte de Berne) à Morges, dans le même bâtiment que l'Office d'impôt du district éponyme. Enfin, la gestion du registre fiscal est dorénavant centralisée à la cellule ACI.

Formation

Outre les formations CSI (l'Administration cantonale des impôts est le centre d'enseignement pour la Suisse romande), divers cours internes ont dispensés en 2014 dans les domaines de la perception, du contentieux, de la comptabilité, de l'assujettissement et des généralités fiscales.

De plus, notre service, en sa qualité de gestionnaire du Registre cantonal des personnes, a pris une part importante à une [formation](#) destinée aux représentants des communes, en relation avec l'automatisation des transferts d'information.

Divers

C'est pour la première fois en 2014 que le canton a fait application de la loi du 27 septembre 2005 sur la dation en paiement d'impôts sur les successions et donations (LDSD – RSV 648.21), acceptant une oeuvre importante d'Alice Bailly (La Fête étrange. Hommage à Alain Fournier - voir [communiqué de presse](#)).

Législation

Fiscalité

Loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI ; RSV 642.11)

- Modification du 7 octobre 2014, entrant en vigueur le 1er janvier 2015 (gain immobilier : règles en matière de report d'imposition), respectivement le 1er janvier 2016 (impôt sur le revenu : déduction des frais de formation et de perfectionnement à des fins professionnelles)
- Modification du 17 décembre 2014 de l'Arrêté du 1er juin 2005 d'application de la loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (désignation électronique et accès au registre fiscal par les notaires)
- Adaptations légales et réglementaires annuelles

Harmonisation des registres

Loi vaudoise d'application de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LVLHR – RSV 431.02)

- Modification du 9 décembre 2014, entrée en vigueur au 1er janvier 2015 (automatisation des transferts d'information et accès au registre par les notaires dans le cadre des réquisitions électroniques)
- Règlement du 10 septembre 2014 relatif à la loi du 2 février 2010 d'application de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (RLVLHR)

Informatique

Un effort toujours très soutenu des collaborateurs du service dans ces projets a marqué l'année 2014.

Assujettissement à l'impôt

Il convient tout d'abord de relever que plus de la moitié des déclarations d'impôt déposées par les personnes physiques l'ont été par Internet et que les contribuables remplissant ce devoir fiscal à la main ne représente plus qu'environ 17% d'entre-eux.

Les développements se sont concentrés sur les mesures nécessaires au nouveau "dossier permanent", ainsi qu'au projet de simplification et d'automatisation du traitement des désignations notariales (en relation avec le RF et l'association des notaires vaudois). De plus, les premiers travaux d'analyse en vue de l'intégration des personnes morales au registre fiscal UNIREG ont démarré.

Harmonisation des registres

Les objectifs assignés pour les recensements trimestriels de l'année 2014 ont pu être atteints grâce aux efforts soutenus de toutes les parties concernées (ACI, OIT, DSI, CdH communaux). Un effort toujours important et soutenu d'accompagnement des communes a permis de respecter les échéances régulières de transfert d'informations. En outre, le RCPers a évolué de façon à supporter la reprise des données nécessaires à l'établissement des cartes d'identité (NAVIG).

La nouvelle gestion des informations dans le Registre Cantonal des Personnes et dans les applications communales de contrôle des habitants (projet ATI découlant de la loi et du décret du 19 mars 2013), en relation étroite avec les fournisseurs privés des communes, a concentré les efforts entrepris durant l'année. Des séances d'information et des rencontres particulières ont également eu lieu. Rappelons que l'un des motifs de ces évolutions est l'abandon de la communication des événements d'état civil aux cantons et communes sur support papier (projet fédéral eMISTAR).

Les travaux d'analyse (informatique et législation) ont également été conduits dans la perspective de la réalisation, à l'instar du RCPers, d'un registre cantonal des entreprises (RCEnt).

Les développements des référentiels civils ci-dessus sont supervisés par un Copil RegistreS et des représentants des communes sont associés aux analyses et décisions.

Taxation

L'amélioration des processus de contrôles automatiques, associés au nouveau mode de gestion des déclarations d'impôt, a permis de diligenter la taxation ordinaire des personnes physiques ; les objectifs assignés à l'ACI ont été atteints pour la

sixième année consécutive.

Le "dossier permanent" qui constitue non seulement une base de données et de documents numérisés, mais également un outil d'organisation du travail (tâches), a été généralisé pour la taxation ordinaire des personnes physiques.

En matière d'impôt à la source, alors que les applications de l'ACI donnent satisfaction, relevons toutefois que les retards enregistrés quant à la certification des applications informatiques de comptabilité salariale par SWISSDEC ont contraint un report de la pleine entrée en vigueur de la mensualisation de la perception.

Aucun changement n'est à relever pour les personnes morales.

Perception

Peu dévolution dans ce domaine, si ce n'est la préparation de la mise à disposition du dossier permanent à la gestion de ce domaine (entrée en vigueur au début 2015).

Collaboration intercantonale

Dans le cadre de la Conférence suisse des impôts (CSI), l'ACI participe activement aux projets suivants :

- Certificat de salaire : [SWISSDEC](#),
- Informations inter-administrations : [ch-Meldewesen](#),
- Communication de l'estimation des titres ([WVK-CET](#)),
- Etat des titres uniformisé électronique : e-Wertschriften,
- Impôt à la source : ELM-QST,
- Gestion des poursuites (Thémis).

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Administration cantonale des impôts (ACI)
Sources d'informations complémentaires

Site Internet du service : www.vd.ch/impots

Dépliant annuel

Supplément au quotidien 24Heures

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
Groupes de prestations
704.0 Administration

704.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Gestion des ressources humaines
- Gestion du budget
- Support logistique
- Support informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Départements et services
- Services transversaux
- Commission des finances (COFIN)

704.1 Planification et solutions financières

704.1 Planification et solutions financières

- Planification financière
- Programme de législature
- Rating
- Finances publiques
- Etudes et analyses
- Commissions intercantionales

Descriptif

- Etablir la planification financière de l'Etat de Vaud.
- Transmettre les informations nécessaires à la Chancellerie pour établir le Programme de législature.
- Gérer les activités liées à la surveillance annuelle de la notation du Canton par l'agence Standard & Poor's. Transmettre les données statistiques demandées par le Credit Suisse, l'UBS et la Banque cantonale de Zurich pour établir le rating du Canton.
- Suivre les dossiers fédéraux (RPT, BNS, Allègement des tâches, autres) et consolider les effets financiers pour le Canton. Représenter le SAGEFI dans la cellule RPT.
- Etablir des rapports concernant des sujets ayant trait aux finances publiques.
- Préparer les séances et répondre aux demandes de la Conférence des directeurs cantonaux (FDK) et du Groupe d'études pour les finances cantonales (FKF).
- Proposer des solutions pour des dossiers à forts enjeux financiers
- Conduire le projet "Système de contrôle interne - SCI"

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Le chef du Département des finances et des relations extérieures
- Le chef du SAGEFI
- Les divisions du SAGEFI
- Les départements
- Les bailleurs de fonds
- Le public

704.2 Gestion financière opérationnelle

704.2 Gestion financière opérationnelle

Elaborer le calendrier et la conduite du budget de fonctionnement et d'investissement, ainsi que le suivi financier et technique du budget en exploitation.

Descriptif

- Elaborer les directives budgétaires.
- Suivre le processus et les délais du budget en élaboration.
- Elaborer la consolidation du budget des départements.
- Proposer une synthèse du budget au Conseil d'Etat.
- Elaborer des propositions à l'attention du chef du Département des finances et des relations extérieures lors du processus budgétaire.
- Effectuer le suivi budgétaire trimestriel pour le Conseil d'Etat.
- Analyser les propositions des départements soumises au visa du chef du Département des finances et des relations extérieures (crédits supplémentaires, reports de crédit,...).
- Analyser les projets de lois (EMPL), les projets de décrets (EMPD) ainsi que les projet fédéraux (lois, ordonnances, conventions-programmes) du point de vue financier et technique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Le chef du Département des finances et des relations extérieures
- Le chef du SAGEFI
- Les départements
- Le public

704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

Consolider les comptes des départements et tenir les comptes de l'Etat de Vaud, en émettant des directives financières, en gérant l'outil comptable de référence (SAP) et en assurant la gestion administrative des fonds spéciaux d'utilité publique.

Responsable de la comptabilité du Département des finances et des relations extérieures.

Gestion de la dette de l'Etat de Vaud et les activités opérationnelles de financement.

Suivi, analyse et mise en évidence des risques financiers encourus par l'Etat, plus particulièrement dans les dossiers ayant trait aux participations de l'Etat aux personnes morales, aux garanties/cautionnements et prêts octroyés ainsi que des entités à qui l'Etat a confié une mission déléguée.

Descriptif

- Consolidation des comptes de l'Etat de Vaud
- Publication des comptes consolidés de l'Etat de Vaud
- Rédaction du rapport annuel du Conseil d'Etat
- Elaboration de directives financières
- Gestion du plan comptable
- Maintien et développement de la plateforme financière de l'Etat de Vaud (SAP)
- Administration financière des fonds d'utilité publique
- Administration de la comptabilité du Département des finances et des relations extérieures (tâche du responsable financier départemental)
- Appui technique et financier sur le plan comptable des départements et des services
- Gestion de la dette
- Renouvellement des emprunts à long terme en fonction des échéances
- Emprunts & placements à court terme en fonction des besoins journaliers
- Inventaire des participations, analyse et gestion du risque financier
- Rapport au Conseil d'Etat sur les participations
- Inventaire des cautions, garanties, prêts, leasing et garantie de déficit
- Mise en place d'un suivi des risques financiers en collaboration avec les départements
- Elaboration de l'annexe des comptes au bilan de l'Etat de Vaud
- Conduite du projet "Système d'information financier - SIF" (jusqu'au 30.06.2014)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Les départements
- Le public
- Les banques
- Les institutions financières

Le SAGEFI a œuvré, en collaboration avec les services concernés, à quelques dossiers dont les enjeux financiers et / ou la complexité sont importants, il s'agit des dossiers ou thèmes suivants :

- Consultations fédérales de la CDC et de la CdF relatives à la 3ème Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), plus particulièrement sur le volet RPT et les questions de mesures compensatoires de la Confédération ;
- Consultations fédérales de la CDC relatives au 2ème rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT (période 2012-2015) ;
- Méthodologie de suivi des engagements relatifs aux crédits d'investissements pour les améliorations foncières ;
- Elaboration de scénarios financiers relatifs aux besoins de l'OCTP dans le cadre de l'adaptation de la prise en charge des tutelles et curatelles ;
- Mise en place d'un mécanisme de flexibilisation des effectifs du CSIR en fonction du volume d'activités et du financement de la Confédération ;
- Planification des garanties octroyées aux institutions subventionnées par le SPAS ;
- Elaboration de l'EMPD accordant un crédit de CHF 8 mios et une garantie de déficit pour subventionner l'organisation des Jeux olympiques d'hiver de la jeunesse (JOJ) 2020 ;
- Participation au GT pour la mise en œuvre du 1er paquet de mesures du dossier « Alpes vaudoises ».

Dans le cadre de ses activités courantes, le SAGEFI a émis 654 déterminations contre 718 en 2013, soit une variation de 9%.

En ce qui concerne la gestion de la dette, aucun emprunt n'arrivait à échéance en 2014. Cependant, deux nouveaux emprunts ont été émis cette année pour un total de CHF 450 mios. Le premier l'a été pour CHF 250 mios par la réouverture en date du 12.09.2014 de celui de 2% conclu en 2013 avec échéance en 2033 (taux réel de 1.36%). Le second, de CHF 200 mios a été émis le 18.12.2014 pour une durée de 10 ans (taux nominal de 0.50%, taux réel de 0.58%). Ces emprunts sont destinés d'une part au financement de la recapitalisation de la CPEV, et d'autre part du programme d'investissement de la présente législature.

La montée en puissance du programme d'investissements de l'Etat de Vaud s'est ressentie, tant dans le nombre d'EMPD soumis à la détermination du SAGEFI que dans l'exercice de priorisation du budget d'investissement 2015 et du plan 2016-2019. Dans ce contexte, il convient de mentionner la mise en place d'un suivi spécifique des objets d'investissements supérieurs à CHF 25 mios, dont le processus est intégré à celui de la mise à jour des tranches de crédits annuelles en janvier, mai et septembre de chaque année.

Finalement, à deux reprises en 2014 (juin et décembre), l'agence Standard & Poor's (S&P) a confirmé la note de référence à long terme du Canton de Vaud à AAA/Stable, soit au maximum de l'échelle des notations financières. Le Canton de Vaud figure désormais parmi les meilleurs débiteurs de Suisse.

Projet « Nouveau système d'information financier (SIF – SAP) »

A l'instar de ces dernières années, les ressources internes du SAGEFI ont été essentiellement orientées sur les besoins du projet de « Nouveau système d'information financier SIF-SAP ».

Pour rappel, ce projet se caractérise par sa forte transversalité qui impacte l'ensemble des services de l'Etat, soit directement, soit au travers des interfaces avec les nombreux logiciels métiers qui interagissent avec le système financier.

Ainsi que prévu lors du repositionnement stratégique du projet intervenu en automne 2012, le nouveau progiciel SAP a été mis en fonction le 1er janvier 2014. Désormais, toutes les fonctionnalités prévues sont en exploitation et à la disposition des quelques 600 utilisateurs concernés au sein de l'ACV.

Les activités relatives au projet ont perduré durant le 1er semestre 2014 (migration des données relatives aux tiers, aux postes ouverts comptables, stabilisation des interfaces et du système, gestion des incidents fonctionnels et techniques).

Le 7 mai 2014, le Comité de pilotage SIF, faisant les constats que le système était opérationnel, qu'aucun dysfonctionnement majeur n'avait été détecté, qu'aucune demande d'évolution impérative n'avait été enregistrée et que le volume des incidents était en sensible diminution, a donné décharge à la Direction de projet et a passé le témoin à l'organisation de support (Centre de compétence SAP).

Sur le plan fonctionnel, un accompagnement a été délivré tout au long de l'année 2014 à l'attention des départements et services (monitoring des écritures en attente de validation, assistance aux clôtures techniques trimestrielles, formations complémentaires et élaboration d'instructions spécifiques pour l'utilisation de SAP). En 2014, le Centre de compétences SAP a enregistré 1'194 incidents au travers du module « Solution manager » ; il en a traité 1'061 et il subsiste donc à fin 2014 un solde ouvert de 133 cas.

En novembre 2014, les instructions de bouclement des comptes, sensiblement remaniées par rapport à celles des années précédentes, ont été transmises à la fonction financière de l'ACV. Elles visent à assurer le premier bouclement des comptes de l'Etat de Vaud sur le nouveau logiciel SAP.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
Sources d'informations complémentaires

Intranet :

<http://intranet.etat-de-vaud.ch/finances/>

Site officiel du Canton de Vaud

www.vd.ch

64.0 Gestion et administration du service (SIPaL)

Gestion et administration du service.

Descriptif

Direction du service

Chef de service

Le chef de service conduit le service sur la base d'objectifs. Il définit la stratégie générale et les grands axes de développement du service. Il propose au chef de département une ou plusieurs stratégies en regard de la multiplicité des activités du service. Il les met ensuite en application sous la forme d'objectifs annuels à atteindre (en partenariat avec les responsables de division) et veille à ce que le service opère dans le cadre des missions, au nombre de 17, qui sont les siennes.

Le SIPaL a pour vocation d'être au service des services.

Quelques activités, liste non exhaustive:

- Initialisation de tout nouveau projet immobilier.
- Conduite hebdomadaire des rapports de service (9 subordonnés directs).
- Suivi mensuel du reporting financier et RH.
- Analyse de tout nouveau besoin immobilier émanant de l'ACV.
- Promotion et benchmarking du service vers l'extérieur.
- Exposés auprès d'administrations, Hautes Ecoles, associations, sociétés.
- Contacts avec la presse.
- Suivi et orientation des projets.
- Prospection en vue d'acquisitions.

Le SIPaL est constitué de 6 divisions:

- La Division *stratégie et développement*, placée sous la conduite de l'architecte cantonal. Elle est en charge d'appliquer la "Stratégie immobilière horizon 2020" aux immeubles de l'Etat et de promouvoir le développement de projets selon les besoins des services de l'Etat.
- La *Division architecture et ingénierie* est en charge de l'exécution des projets, de l'entretien et de la valorisation du parc immobilier de l'Etat, de recherche et développement dans le domaine de l'énergie.
- La *Division Immobilier* a pour mission de satisfaire les besoins en locaux de l'Administration cantonale. Elle est en charge de louer des locaux auprès de tiers et à des tiers, d'exploiter les bâtiments de l'ACV et de gérer les assurances choses et patrimoine.
- La *Division patrimoine*, composée des Sections monuments et sites et archéologie, chargée de la défense du patrimoine bâti, de ses origines jusqu'au XXe siècle.
- La *Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)*, chargée de la logistique de l'Etat.
- La *Division support*, chargée de la gestion des finances, du personnel et de l'administration du service.

17 missions stratégiques opérationnelles donnent un cadre précis aux activités du service. Le SIPaL peut compter sur un effectif de 487 personnes.

Bénéficiaires / publics-cibles / partenaires

- Départements, secrétariats généraux et services.
- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.

Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat (Hospices et Unil exceptés).

- Les communes vaudoises.
- Collaborateurs du service.
- Entreprises.
- Propriétaires de biens immobiliers (Confédération, communes, collectivités de droit public ou privé, privés).
- Hautes Ecoles.
- Associations locales et nationales.

64.1 Planification stratégique et direction de projets de construction et expertises scolaires

64.1 Planification stratégique et direction de projets de construction et expertises scolaires

Planification stratégique et direction de projets de construction et expertises scolaires.

Descriptif

Stratégie de planification des bâtiments de l'Etat

- Représentation du maître de l'ouvrage dans toutes les phases stratégiques des opérations de réalisation d'ouvrages.
- Planification des constructions et de leurs incidences financières.
- Contrôle des besoins des services, établissement du programme des constructions et études de faisabilité.
- Conduite des études et démarches urbanistiques.
- Application de la "Stratégie immobilière de l'Etat de Vaud" aux immeubles de l'Etat. Les cinq piliers de la stratégie : Privilégier la propriété plutôt que la location - Gérer le patrimoine de l'Etat de manière flexible - Adopter les principes du développement durable - Préserver et valoriser le patrimoine - Promouvoir une architecture exemplaire.

Pilotage opérationnel des opérations de construction

- Obtention des crédits et subventions.
- Organisation des procédures de marchés publics et concours pour l'acquisition de prestations, ainsi que pour les travaux de construction.
- Gestion administrative et financière des chantiers.
- Relations avec les autorités.
- Arbitrage de conflits.
- Bouclage financier et archivage.
- Evaluation.

Instruments de travail et conseils

- Etablissement de règles communes aux services constructeurs de bâtiments (SIPAL, UNIBAT, CITS-CHUV, SSP).
- Conseils aux services et aux fondations.
- Représentation du DFIRE.

Expertises de constructions scolaires communales

- Préavis sur tous les dossiers des constructions scolaires communales en vue de la délivrance par le DFJC de l'autorisation cantonale ad hoc.
- Contrôle de la conformité des constructions.
- Tenue de statistiques scolaires.

Bénéficiaires / publics-cibles / partenaires

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- CSAC, Conférence suisse des architectes cantonaux.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieur-e-s mandataires des services constructeurs.

Les fondations dépendant de l'Etat.

- Les communes vaudoises.

64.2 Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise

Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise.

Descriptif

Stratégie de conservation du parc immobilier de l'Etat et de ses aménagements extérieurs par:

- Diagnostic technique et physique des ouvrages.
- Maintien de la valeur du parc immobilier.
- Détermination des besoins et des moyens financiers et techniques (obtention des crédits auprès du CE et du GC).
- Optimisation de l'utilisation des surfaces.
- Planification, contrôle et suivi des installations techniques des bâtiments.
- Réduction des consommations d'énergie et augmentation de la production d'énergie renouvelable.
- Valorisation des abords des bâtiments en favorisant la biodiversité.
- Contrôle de la sécurité des ouvrages.
- Pilotage et direction des opérations d'entretien (maintenance et réparation) et de modification d'exploitation (organisation des procédures de marchés publics, gestion administrative et financière des chantiers, relations avec les autorités et arbitrages des conflits).
- Bouclage et archivage des dossiers techniques et administratifs sous formes numérique et papier.

Maîtrise d'oeuvre:

- Projet et réalisation de travaux d'entretien (maintenance et réparation) et de modification d'exploitation.
- Surveillance technique des installations, maintien du confort.
- Tenue à jour de la documentation technique, des méthodes d'analyse et de statistiques.

Bénéficiaires / publics-cibles / partenaires

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieur-e-s mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat.
- Locataires et personnes utilisatrices des bâtiments locatifs.

64.3 Monuments et sites

Monuments et sites.

Descriptif

Identification et connaissance du patrimoine cantonal:

- Validation du recensement fédéral des sites construits (ISOS) pour l'ensemble des communes vaudoises.
- Mise à jour du recensement architectural cantonal par commune.
- Etablissement d'inventaires spécifiques.
- Recherches et rédaction de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire.
- Mise à jour de l'inventaire des biens culturels pour la Protection des biens culturels (PBC).

Mesures préventives:

- Mise sous protection par l'inscription à l'inventaire et le classement comme monument historique des sites et ouvrages dignes de protection au sens de la LPNMS.
- Documentation et détermination, en cas d'intervention, de l'intérêt des objets protégés.
- Application des dispositions fédérales en matière de PBC.
- Participation à l'établissement des instruments de planification concernant l'aménagement du territoire.

Contrôle et conseil:

- Analyse des projets intervenant sur des objets protégés, délivrance de préavis et d'autorisations spéciales au sens de la LPNMS.
- Octroi de subventions cantonales à des tiers pour des travaux de documentation, de prévention, de conservation et de restauration.
- Réquisition pour l'Etat et les tiers de subventions fédérales pour les travaux de documentation, de prévention, de conservation et de restauration d'objets protégés.

Transmission des connaissances:

- Mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel, notamment par l'organisation des Journées européennes du patrimoine.

Bénéficiaires / publics-cibles / partenaires

- Propriétaires des objets (Confédération, canton, communes, collectivités de droit public ou privé, privés).
- CAMAC, SDT, DGMR, SERAC, autres services de l'Etat.
- Personnes visiteuses ou utilisatrices du patrimoine vaudois.
- Associations et institutions de défense du patrimoine.

64.4 Archéologie cantonale

Archéologie cantonale.

Descriptif

Détermination du patrimoine archéologique cantonal

- Etablissement et tenue à jour de l'inventaire des sites archéologiques
- Gestion et mise à disposition des données.
- Prospection, détection et évaluation des sites archéologiques.

Protection du patrimoine archéologique cantonal

- Prise de mesures de surveillance, de protection et de conservation.
- Contrôle des projets de construction et d'aménagement.
- Rédaction de préavis, délivrance des autorisations spéciales.
- Dénonciation d'infractions.
- Autorisations, organisation, contrôle, réalisation de fouilles archéologiques préventives ou de sauvetage.
- Conservation et restauration de monuments archéologiques, notamment ceux qui appartiennent à l'Etat.
- Gestion financière, gestion du personnel auxiliaire.
- Gestion de subventions cantonales et fédérales pour l'archéologie.
- Etudes, rapports sur les investigations, publications et informations publiques.

Réalisation de tâches de la Confédération dans le domaine de l'archéologie

- Organisation et réalisation de fouilles pour le compte de la Confédération.

Bénéficiaires / publics-cibles / partenaires

- Propriétaires (Etat, communes, privés).
- Services de l'administration, en particulier SDT, SESA, SERAC, CAMAC, DGMR, OIT, UNIL, EPFL.
- Entreprises.
- Archéologues.
- Musées.
- Instituts universitaires.
- Sociétés scientifiques.
- Collaborations avec instances et services analogues, en Suisse et à l'étranger.
- Office fédéral de la culture.
- Visiteurs de sites et de monuments, touristes, écoles, public intéressé.
- Services fédéraux (OFROU, CFF, OFCL, La Poste, notamment).
- Bénéficiaires et usagers du patrimoine vaudois.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

Groupes de prestations

64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat

64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat

- Valorisation du patrimoine bâti de l'Etat.
- Gestion des baux, fermages et contrats divers.
- Gestion des places de parc attribuées aux collaboratrices et aux collaborateurs de l'Etat.

Bénéficiaires / publics-cibles / partenaires

- Services de l'Etat.
- Locataires privés.
- Collaboratrices et collaborateurs bénéficiant d'un logement de fonction.
- Collaboratrices et collaborateurs disposant d'une place de parc.
- Communes et Confédération.
- Administrées et administrés.

64.6 Assurances

Gestion opérationnelle des assurances choses, patrimoine et responsabilité civile.

Descriptif

- Relation avec les services de l'ACV dans le domaine des assurances choses, patrimoine et responsabilité civile.
- Gestion de la facturation interne des primes d'assurances aux services.
- Suivi des relations et coordination avec les différents intervenants au sein de l'Etat.
- Procédures et suivi des sinistres.
- Traitement des prétentions en dommages et intérêts.

Bénéficiaires / publics-cibles / partenaires

- Services de l'Etat.
- Assureurs.
- Personnes lésées.

64.7 Surfaces louées auprès de tiers

64.7 Surfaces louées auprès de tiers

Surfaces louées auprès de tiers pour le logement des services de l'Administration cantonale.

Descriptif

- Examen des besoins en surfaces annoncés par les services.
- Recherche de locaux disponibles.
- Négociation des conditions de location, travaux, aménagements, etc.
- Examen des baux à loyer et préavis avant signature par le chef du département concerné.
- Gestion des baux en vigueur (hausses de loyer, décomptes de charges, etc.).

Bénéficiaires / publics-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, y compris les établissements d'enseignement.
- Propriétaires.
- Gérances immobilières.

64.8 Bâtiments administratifs et d'enseignement

Gestion de l'exploitation des surfaces occupées par les services et les pôles d'enseignement professionnel.

Descriptif

- Définition et application des standards de nettoyage.
- Optimisation du nettoyage in/outsourcing.
- Conduite et encadrement du personnel de conciergerie.
- Approvisionnement en machines, matériel et fournitures.
- Gestion, valorisation et tri des déchets produits par l'Administration cantonale vaudoise.
- Appui technique pour des points spécifiques du domaine d'activité.

Bénéficiaires / publics-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (y compris les établissements d'enseignement).
- Sociétés de nettoyage.
- Fournisseurs.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

Groupes de prestations

64.9 Centrale d'achats

64.9 Centrale d'achats

Achats et Centre d'édition.

Descriptif

- Achats, approvisionnement.
- Impression et acheminement du matériel de vote communal.

Bénéficiaires / publics-cibles / partenaires

- SJL.
- SG-DIS.
- Services de l'Etat.
- Entités subventionnées.
- Communes.
- Electrices et électeurs.

64.10 Gestion financière et RH

64.10 Gestion financière et RH

L'entité finances est chargée de la gestion budgétaire du service (budget de fonctionnement et d'investissements). Elle assure la tenue des comptes. Elle fournit des prestations de support aux autres entités du service.

L'entité ressources humaines est chargée de la gestion du personnel sur le plan administratif. En outre, elle s'assure du développement, de la promotion et de la mise en oeuvre de la politique RH de l'Etat de Vaud au sein du service, compte tenu des orientations stratégiques, des besoins de l'organisation et des collaboratrices et collaborateurs.

Descriptif

Entité finances

- Etablissement, gestion et suivi du budget de fonctionnement et d'investissements.
- Gestion administrative des paiements aux fournisseurs.
- Facturation clients et gestion du contentieux.
- Gestion de la TVA.
- Etablissement et gestion des décomptes de chauffage.
- Gestion des comptes de chèques et des caisses.
- Gestion de la comptabilité, contrôles, bouclage annuel des comptes.

Entité ressources humaines

- Recrutement.
- Développement des compétences, coordination des actions de formation.
- Gestion des relations de travail.
- Accompagnement lors des changements.
- Conseil, orientation et appui aux cadres.
- Coordination de la formation des apprentis.
- Gestion administrative du personnel.
- Pilotage des entretiens d'appréciation.
- Gestion des projets RH.
- Préparation et gestion du budget du personnel.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cadres, collaboratrices et collaborateurs du service.
- Services transversaux.

Changements organisationnels

Considérant l'accroissement du nombre de projets et souhaitant raffermir la conduite des investissements, le Conseil d'Etat a décidé un renforcement des Divisions stratégie et développement et architecture et ingénierie. Dans sa communication, le gouvernement a rappelé que le SIPaL gère de front plus de 40 projets de bâtiments en phases de planification, d'études ou de travaux pour un montant total de 1,67 milliard (brut). Jusqu'à cette année, 38 collaboratrices et collaborateurs du service prenaient en charge la totalité de ces projets. Pour répondre aux besoins immobiliers fortement croissants de l'Etat propriétaire, le Gouvernement a alloué au SIPaL un renfort de 12 postes nouveaux. Les engagements ont été partiellement réalisés en 2014 malgré la difficulté de recruter du personnel qualifié dans ce domaine. A fin 2014, il reste 7 postes à pourvoir.

A la suite de la réforme de la gestion administrative du site archéologique d'Avenches, le SIPaL a internalisé 11 personnes (7,45 ETP) qui dépendaient jusqu'alors de la Fondation Pro Aventico. Ainsi la Section de l'archéologie cantonale a vu ses effectifs augmenter considérablement. La réorganisation de la structure à Avenches implique une séparation administrative du Musée et des fouilles sur le modèle cantonal (Archéologie cantonale et Musée cantonal d'histoire et d'archéologie). Cette réorganisation requiert une étroite collaboration entre les entités concernées.

L'exploitation des gymnases a été transférée de la DGEP au SIPaL. Une convention a été établie pour préciser les rôles respectifs des directions de gymnase et du SIPaL. Le personnel de conciergerie des gymnases, dont l'effectif est de 18 personnes, dépend désormais de la division Immobilier. Il est à relever que les agentes et agents de propreté lui sont déjà rattachés.

A l'inverse, dans le cadre de la mise en œuvre au 1er janvier 2015 de la loi sur les Hautes écoles vaudoises de type HES du 11 juin 2013 qui prévoit une autonomisation des hautes écoles, ont été élaborées des conventions définissant les modalités de mise à disposition et d'exploitation des locaux et équipements de la HEIG-VD, de l'ECAL et de l'HESAV. L'exploitation relève désormais de ces HES. Néanmoins, le SIPaL conserve la haute main sur la maintenance et sur la construction des HES.

Division immobilier

Ressources locaux, patrimoine financier

L'année 2014 a été marquée par une augmentation importante du nombre de dossiers à gérer.

Acquisition

L'Etat a acheté à la Ville de Lausanne le Palais de justice de Montbenon et le bâtiment administratif de la place de la Riponne 10. La transaction s'est élevée à 64,2 millions de francs. Cette acquisition s'inscrit dans la politique immobilière de l'Etat visant à rendre celui-ci propriétaire des surfaces qu'il occupe.

Ventes

Le bâtiment de l'ancienne pisciculture a été vendu à la Commune de Nyon. Toutefois a été maintenu l'usage à titre gratuit des locaux occupés par la Direction générale de l'environnement.

A l'avenue Ruchonnet 18 à Lausanne, l'Etat a vendu une fraction de la parcelle à l'Association européenne d'athlétisme pour la construction du bâtiment devant accueillir son siège.

Locaux loués auprès de tiers pour les besoins des entités de l'ACV

Situation des locaux au 31 décembre 2014:

- Surfaces louées = 233'370 m².
- Loyers annuels payés (hors charges) = CHF 46'373'329.00.
- Nombre de baux et contrats en gestion = 740, y compris les places de parc et divers objets particuliers.

Variation des surfaces en 2014:

- 7'340 m² de surfaces supplémentaires louées auprès de tiers.
- 4'841 m² de surfaces libérées.
- Augmentation effective des surfaces louées par rapport à l'année 2013: 3'557 m².

Cet accroissement net des surfaces louées semble aller à l'encontre de la politique volontariste de l'Etat d'acquérir les bâtiments qu'il occupe. Si le SIPaL mène effectivement avec résolution cette politique voulue par le Conseil d'Etat, il reste que l'accroissement démographique très important du canton de Vaud oblige à trouver des solutions provisoires pour répondre à des besoins urgents. L'acquisition et la construction de locaux impliquent des contraintes qui nécessitent du temps.

Principales modifications de contrats et nouveaux contrats majeurs:

- Prilly, route de Renens 24: 1'470 m2 pour l'Office régional de placement de l'Ouest lausannois et la Caisse cantonale de chômage.
- Bussigny, rue de l'Industrie 58: locaux de 1'700 m2 pour l'Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion.
- Yverdon-les-Bains, avenue des Sports 18-20: extension de 648 m2 pour la HEIG-VD.
- Clarens, avenue J.-J. Rousseau 3: nouvelles salles d'enseignement de 450 m2 pour l'Ecole professionnelle de Montreux.
- Déplacement du poste de gendarmerie d'Orbe à Chavornay: 240 m2.

Projets particuliers:

- Aigle: Implantation du nouveau pavillon modulaire destiné à l'Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion.
- Restitution à la Ville de Nyon des bâtiments et pavillon occupés par l'Ecole professionnelle à la suite de son déplacement sur le site du gymnase.

Objets locatifs propriété de l'Etat de Vaud mis en location auprès de tiers

Etat locatif au 31.12.2014:

681 baux actifs, soit 386 contrats pour des locaux d'habitation et commerciaux et des places de parc, et 295 contrats pour des parcelles agricoles, vignes, et objets divers, représentant un revenu locatif annuel net de CHF 10'300'000.00.

Exploitation

La loi sur les marchés publics impose de remettre en soumission tous les quatre ans les contrats réguliers auprès de tiers. Après étude et révision du cahier des charges et des plans de nettoyage, ont ainsi été mis en soumission 24 contrats de nettoyage, portant sur 51'000 m2, pour une valeur annuelle globale de CHF 1'113'000.-. Il s'agit notamment du secteur de la Cité (10 bâtiments), du nouveau bâtiment de la HEIG-VD à Yverdon-les-Bains et des bâtiments de la phase 2 du Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon (CEPN).

Assurances

Analyse permanente du portefeuille d'assurances, en vue d'optimiser les polices et la charge financière, en fonction des besoins de couverture.

Couverture incendie des musées

Travaux d'évaluation et analyse du risque pour les cinq musées situés dans le Palais de Rumine avec, à la clé, une augmentation de la couverture d'assurance de l'ensemble des collections et objets d'art propriété de l'Etat de Vaud à CHF 50'000'000.-, contre CHF 27'436'000.- précédemment.

Directives et règles à usage interne de l'Etat (DRUIDE)

Refonte complète des directives DRUIDE traitant de la couverture des assurances choses, transports et techniques ou de patrimoine, de même que les revendications en responsabilité civile à l'encontre de l'Etat. Les nouvelles directives qui entreront en vigueur au 1er janvier 2015 gagnent en clarté. Elles offrent aux services une marche à suivre pour la conclusion/modification de contrats. Elles indiquent les démarches à accomplir en cas de sinistre.

Sinistres

Traitement de 191 sinistres répartis comme suit : 21 incendies, 102 cas en responsabilité civile et véhicules (dont 22 cas de RC en autoassurance à la suite de la décision du Conseil d'Etat du 7 décembre 2011), 68 dommages divers, dont 36 vols.

La gestion des sinistres est dévolue au SIPaL sur le plan métier et au SJL sur le plan juridique.

Division stratégie et développement

Division architecture et ingénierie

En 2014, plusieurs projets ont été menés à terme. L'Etat a pu inaugurer:

- L'assainissement des façades du Centre Laboratoire d'Epalinges.
- L'agrandissement de la prison La Colonie dans la plaine de l'Orbe.
- La seconde étape de restructuration et d'agrandissement de la HEP à Lausanne.
- La Via Salina à proximité de Sainte-Croix, réalisée en étroite collaboration avec la Section archéologie.
- Les stalles de la Cathédrale dans le beffroi.
- Les nouveaux centres d'entretien des routes cantonales à Orbe, à Sainte-Croix, à Bioley-Orjulaz, à Oppens et à Bex.
- L'assainissement du gymnase du Nord vaudois.
- La restauration de César-Roux 19 qui accueille en particulier la Haute Ecole de Santé Vaud.
- L'assainissement du Centre Blécherette de la Police cantonale.

Le SIPaL entreprend divers chantiers dont notamment:

- La reconstruction du Parlement vaudois.
- Le Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois à Renens.
- Le Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon (gymnase et Ecole professionnelle commerciale).

Les travaux en phase d'études et de procédure sont les suivants:

- Le Campus santé, accompagné de logements aux Côtes de la Bourdonnette.
- Le Pôle muséal à Lausanne (mcb-a + Elysée + mudac).
- La surélévation du bâtiment Université 5 à Lausanne.
- Le Centre administratif à Payerne, rue de la Gare 45.
- Le Cluster du sport international à Dorigny.
- Les logements pour étudiants à La Pala à Chavannes-près-Renens.
- Le quartier de logements Les Uttins à Crissier.
- La restauration du Château Saint-Maire à Lausanne.
- Diverses constructions liées à la restructuration du complexe pénitentiaire de la Plaine de l'Orbe.
- La création d'un nouvel accès sécurisé jusqu'au sommet de la Tour St-Martin sise à Molondin à la suite d'un accord avec les communes voisines, en collaboration avec la Section monuments et sites.
- La construction d'un gymnase à Aigle.
- Le Centre pour les expertises de véhicules du Service des automobiles et de la navigation (SAN).
- La construction d'une Maison de l'environnement à Epalinges.

Autres événements marquants

Le Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois a reçu la meilleure note de la phase pilote du nouveau standard suisse Standard Construction Durable Suisse (SNBS). Il concourait avec 27 autres projets de construction présentés par des collectivités publiques suisses. Ce nouveau label s'appliquera à la prise en compte des critères du développement durable dans les bâtiments.

Le SIPaL a mené à bien un appel d'offres, en procédure ouverte auprès des architectes, de contrats-cadres pour l'entretien du parc immobilier des quatre régions. L'Etat a ainsi ouvert ce marché aux privés.

L'Etat s'est engagé à mettre ses plus grands bâtiments à disposition des communes et des fournisseurs d'énergie. Il s'agit d'y installer des panneaux solaires. 55 bâtiments sont concernés pour une surface totale de 55'000 m².

Le SIPaL a publié un ouvrage intitulé Art et architecture qui traite du dialogue entre l'art et les bâtiments à travers les œuvres d'artistes qui accompagnent les réalisations de l'Etat. Cet ouvrage constitue un bilan. Celui-ci se justifiait après 40 ans d'une politique consacrée par le Règlement concernant l'animation artistique des bâtiments de l'Etat (RAABE).

La datation de la charpente de la tourelle sud du chœur de la Cathédrale a été réalisée. Elle remonte à 1253 : cela en fait l'une des plus anciennes charpentes attestées en Suisse.

Projets adoptés par le Conseil d'Etat en 2014

Crédit d'étude de CHF 118'000 pour financer la densification, deuxième étape, des Archives cantonales vaudoises (ACV) à Chavannes-près-Renens	CHF	118'000
UNIL - Crédit d'étude de CHF 250'000 en vue de la construction de la « Maison des Jardiniers »	CHF	250'000

Crédit d'étude de CHF 400'000 pour l'élaboration d'un Plan directeur du Complexe pénitentiaire de la Plaine de l'Orbe	CHF	400'000
Crédit d'étude de CHF 400'000 pour les études de planification et de programmation du nouveau bâtiment Colonie ouverte de 80 places de détention sur le site des Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe	CHF	400'000
Crédit d'étude de CHF 400'000 pour les études de planification et de programmation de la transformation du bâtiment Colonie ouverte en Colonie fermée sur le site des Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe	CHF	400'000
Crédit d'étude de CHF 400'000 pour les études de planification et de programmation des travaux d'adaptation de l'établissement La Tuilière à Lonay	CHF	400'000
Crédit d'étude de CHF 400'000 pour les études de planification et de programmation d'un nouvel établissement de détention avant jugement de 410 places sur le Complexe pénitentiaire de la plaine de l'Orbe en remplacement de l'actuelle prison du Bois-Mermet à Lausanne	CHF	400'000
Crédit d'étude de CHF 400'000 pour financer la préparation de la réalisation d'une Cité universitaire, site de La Pala, comprenant les études nécessaires à l'établissement de l'addenda au PAC 229 et à la modification des infrastructures ainsi que celles du projet de logements étudiants	CHF	400'000
Crédit d'étude de CHF 180'000 pour le développement du projet d'extension du Gymnase Auguste Piccard à Lausanne	CHF	180'000
Crédit d'étude de CHF 130'000 pour le développement du projet de nouveaux locaux pour l'OPTI sur le site des Glariers à Aigle	CHF	130'000
Crédit d'étude de CHF 400'000 pour financer les études relatives à l'assainissement des installations techniques du bâtiment F du Centre Laboratoire d'Epalinges	CHF	400'000
Crédit de CHF 64'200'000 destiné à financer l'acquisition de deux bâtiments sur les sites de la Riponne et de Montbenon, à titre d'alternative à la location auprès de la Commune de Lausanne	CHF	64'200'000
Crédit d'investissement de CHF 14'875'000 destiné à financer l'assainissement des infrastructures techniques des Etablissements de la plaine de l'Orbe	CHF	14'875'000
Crédit d'ouvrage de CHF 2'930'000.- pour la mise à niveau des locaux et des équipements du campus de la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD) à Yverdon-les-Bains	CHF	2'930'000

Projets adoptés par le Grand Conseil en 2014

Crédit d'étude de CHF 12'950'000 pour la programmation, le concours d'architecture, le projet et la mise en soumission des nouvelles constructions du Musée cantonal de la photographie (Musée de l'Elysée), du Musée de design et d'arts appliqués contemporains (mudac) ainsi que des activités complémentaires du Pôle muséal à Lausanne	CHF	12'950'000
Crédit d'étude de CHF 400'000 pour déterminer l'avenir du Palais de Rumine après le départ du Musée cantonal des Beaux-Arts	CHF	400'000
Crédit d'étude de CHF 850'000 destiné à financer l'élaboration du plan partiel d'affectation nécessaire au développement du site des « Côtes de la Bourdonnette » à Chavannes-près-Renens	CHF	850'000

Autorisation d'engager CHF 1'050'000 destiné à financer les études du concours pour les logements et les logements étudiants sur le site des « Côtes de la Bourdonnette » à Chavannes-près-Renens	CHF	1'050'000
Crédit d'étude de CHF 4'450'000 destiné à financer les études nécessaires à la réalisation du Centre Coordonné de Compétences Cliniques (C4) constituant le premier volet du Campus Santé situé sur le site des « Côtes de la Bourdonnette » à Chavannes-près-Renens	CHF	4'450'000
Crédit d'étude de CHF 9'700'000 destiné à financer les études nécessaires à la réalisation de la Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV) constituant le second volet du Campus Santé situé sur le site des « Côtes de la Bourdonnette » à Chavannes-près-Renens	CHF	9'700'000
Crédit additionnel de CHF 3'890'000 au crédit de CHF 44'200'000 destiné à l'acquisition de trois bâtiments et la réhabilitation de deux d'entre eux, pour la localisation d'activités pérennes de l'Etat, sur les sites de Lausanne, Morges et Payerne, à titre d'alternative à la location de surfaces auprès de tiers octroyé par décret du 14 décembre 2010	CHF	3'890'000
Crédit-cadre de CHF 8'360'000 pour financer l'optimisation de trois bâtiments propriété de l'Etat sis avenue de l'Université 5 à Lausanne, rue des Moulins 10 à Yverdon-les-Bains et rue Grenade 40 à Moudon	CHF	8'360'000
Crédit de CHF 1,5 million destiné à financer une aide financière exceptionnelle et unique en faveur de la Commune de Payerne en vue de financer les travaux de restauration de son abbatale	CHF	1'500'000
Crédit d'ouvrage de CHF 30'630'000 pour la construction du nouveau Musée cantonal des Beaux Arts (mcb-a) et le réaménagement des arcades	CHF	30'630'000
Crédit d'ouvrage de CHF 2'375'000 destiné à l'aménagement de nouveaux locaux d'enseignement pour l'OPTI (Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle) sur le site de Bussigny	CHF	2'375'000
Crédit d'ouvrage de CHF 57'640'000 destiné à financer la construction du Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois (CEOL) à Renens	CHF	57'640'000
Crédit cadre de CHF 9'000'000 destiné à financer la poursuite des travaux d'entretien lourd (4 ^e période) 2014-2016 des bâtiments de l'Université de Lausanne à Dorigny	CHF	9'000'000
Crédit d'investissement de CHF 4'500'000 pour financer les fouilles archéologiques dans le cadre de la construction de la nouvelle route de liaison RC 177	CHF	4'500'000

Mises à l'enquête en 2014

Notamment:

- Office pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle (OPTI): aménagement de locaux à Bussigny, inauguration prévue en janvier 2015.
- Bâtiment administratif pour la Justice de paix et l'Office des poursuites et faillites à Payerne.
- Assainissement de l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne (EPCL) à la Vallée de la jeunesse à Lausanne. Inauguration prévue en avril 2015.
- Extension du gymnase Auguste Piccard à Lausanne.

La totalité des projets et chantiers gérés par le SIPaL représente un volume d'affaires de 1,67 milliard.

Division patrimoine

Mesures conservatoires

Pour assurer la préservation des monuments et des sites, la Section monuments et sites a émis 1'238 préavis ou autorisations spéciales auprès de la CAMAC et plus de 700 déterminations préalables, tandis que la Section archéologie s'est prononcée sur 772 dossiers et a prescrit des mesures conservatoires dans 279 cas.

D'une manière générale la Section monuments et sites observe un accroissement du nombre de dossiers à traiter. A titre d'exemple, la Cour de droit administratif et public a sollicité la Section monuments et sites dans 63 causes. Cela représente une augmentation de 37% par rapport à 2013. Cette hausse s'explique notamment par l'accroissement du nombre de projets de constructions et de chantiers dans le canton.

Dans le même temps, la Section monuments et sites a demandé la mise à l'inventaire de plus de 80 bâtiments. Elle a également mené à bien la révision du recensement architectural de Montreux et de Vevey.

Subventions

La Section monuments et sites a octroyé 28 subventions à hauteur de 1'817'372 francs. Par le Fonds cantonal des monuments historiques, elle a attribué 13 aides financières pour un total de 139'413 francs. Elle a octroyé une somme de 76'715 francs à 10 institutions culturelles vaudoises pour assurer la protection de biens culturels.

La Section archéologie a octroyé 11 subventions à hauteur de 442'000 francs pour financer des fouilles préventives liées à des projets immobiliers ou des projets d'infrastructures.

Publications

L'Archéologie cantonale a publié le deuxième numéro de son rapport annuel intitulé « Archéologie vaudoise. Chroniques 2013 ». Elle a publié trois volumes des Cahiers d'archéologie romande consacrés aux sites d'Onnens, de Corcelles-près-Concise et du Mormont.

La Section monuments et sites prépare la publication d'une revue consacrée au patrimoine monumental du canton destinée à un large public en s'inspirant de la revue publiée par l'Archéologie cantonale.

La rédaction du volume des Monuments d'art et d'histoire concernant 34 communes de la Broye est achevée. Ce volume sera publié en 2015 par la Société d'histoire de l'art en Suisse. Par ailleurs, les relations contractuelles avec cette société ayant été rompues, la Section monuments et sites a engagé le projet d'une nouvelle édition de ce travail de recherche.

Découvertes archéologiques

Lors de la surveillance de travaux, de sondages ou de fouilles d'urgence, l'Archéologie cantonale a réalisé de nombreuses découvertes. Il faut relever les cas les plus importants en 2014.

Les travaux de démolition liés à la reconstruction du Parlement ont en particulier mis au jour un fragment de peinture murale remontant au début du XIV^e siècle. En raison de son grand intérêt et de sa qualité historique, la peinture sera restaurée et conservée in situ.

La deuxième campagne de fouilles-école de l'Université de Lausanne a poursuivi l'exploration d'un quartier d'habitations romaines de Lausanne-Vidy.

Aux Clées, l'exploration extensive des couches superficielles d'une gravière a motivé une nouvelle fouille préventive qui documente les vestiges de l'époque du Campaniforme (3^e et 2^e millénaires av. J.-C.).

A Orny, les sondages et le décapage des terres ont permis de découvrir 17 tombes contenant 19 squelettes, dotés de riches parures, de fibules et d'objets en fer. Ces tombes remontent au 5^e siècle av. J.-C.

A Saint-Prex, En Marcy, les fouilles préventives ont mis au jour une villa romaine sur une surface de plus de 700 m². La remarquable conservation des vestiges a permis d'explorer notamment une zone thermale caractérisée par deux pièces chauffées au moyen de foyers semi-enterrés.

Manifestation publique

Les journées européennes du patrimoine ont attiré 13'700 visiteurs sur 20 sites vaudois. Le thème en était «A Table!». Cette fréquentation importante place le canton de Vaud en tête des cantons suisses.

Centrale d'achats de l'Etat de Vaud

A la suite du rapport de la Cour des comptes de février 2014 sur la performance de la fonction achats de fournitures et biens mobiliers à l'Etat de Vaud, un plan d'action a été mis en place et approuvé par le Conseil d'Etat. Il s'agit de cartographier les achats au sein de l'Administration cantonale vaudoise (ACV), de définir la stratégie d'organisation des achats, les modes d'approvisionnement et la logistique de l'ACV.

Après avoir standardisé le mobilier des postes de travail de l'ACV, la CADEV a lancé la même opération pour le mobilier scolaire. Ces opérations visent à réaliser des économies d'échelles.

La CADEV devra renouveler les équipements du Centre d'édition. Elle explore diverses solutions afin de pouvoir procéder à ces importants changements de matériel d'impression en 2015.

Ressources humaines

Afin d'améliorer la communication entre les diverses entités du service et de renforcer la cohésion du SIPaL, la Section des ressources humaines organise depuis 2014 «Les Rencontres du vendredi ». Huit fois par année, des membres du service présentent un projet ou des activités réalisées au SIPaL. La présence des collaboratrices et des collaborateurs est facultative, mais ces réunions sont très suivies et très appréciées.

Publication

La stratégie immobilière de l'Etat de Vaud

Sites Internet

Patrimoine vaudois: www.patrimoine.vd.ch

Parlement: www.parlement.vd.ch

Pôle muséal: polemuseal.ch

Cathédrale de Lausanne: www.cathedrale-lausanne.ch